



SYNDICAT MIXTE A LA CARTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VEZERE

PV comité syndical du mardi 3 décembre 2024

Salle Dojo n°4
19360 MALEMORT
18 h 30

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 décembre à 18 h 30 le Comité du Syndicat mixte à la carte pour l'aménagement de la Vézère convoqué le 27 novembre 2024 par M. Daniel FREYGEFOND, président, réuni à BRIVE LA GAILLARDE.

		Nombre de membres	
En exercice	72	Pour	39
Présents	44	Abstention	3 concernant délibération n°2024_15« prévoyance »
Votants	39	Contre	0

Au registre sont les signatures.

Secrétaire de séance : M. Hervé BRUCY CABB/BRIVE LAGAILLARDE – maire de NOAILLES –

Étaient présents, Mmes et Mrs

N°	EPCI/COMMUNES	Noms	Prénoms	Pouvoirs
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE :				
1	BRIGNAC LA PLAINE	FRICOTIN	Patrick	
2	BRIVE LA GAILLARDE	PONCHARAL	Jean	
3	CHARTRIER-FERRIERE	PEREZ	Martine	
4	CHASTEAUX	LAFONT GOUTTE	Raymond Bertrand	
5	COSNAC	PELISSIER	Guillaume	
6	CUBLAC	VIGNOT	Patrick	
7	DAMPNIAT	BEYNET GRAISSAGUEL	Pierre Aurélie	
8	DONZENAC	GRIFFON-PUYDEBOIS	Evelyne	
9	JUGEALS-NAZARETH	BAGNOL	Gérard	
10	JUILLAC	CROISY	Jean-Pierre	
11	LA CHAPELLE AUX BROCS	ISCHARD	Serge	
12	LARCHE	MEYJONADE	Jean	
13	MALEMORT	PRIMAULT	Patrice	
14	NESPOULS	SERRE IGOUZAN	Monique	
15	NOAILLES	BRUCY	Hervé	
16	PERPEZAC LE BLANC	GAY	Bernard	
17	SAINT AULAIRE	POUCH	Christophe	
18	SAINT CYR LA ROCHE	PERSEC	Alain	
19	SAINT PANTALEON DE LARCHE	TOURNADOUR	Marie-Paule	
20	SAINT PARDOUX L'ORTIGIER	CHEVALIER	Patrick	
21	SAINT SOLVE	FREYGEFOND	Daniel	
22	SAINTE FEREOLE	SOULARUE	Daniel	
23	SEGONZAC	MICHEL	Jean-Louis	
24	TURENNE	DANIEL	Rémy	

25	USSAC	CHANOURDIE	Patrick	
26	VARETZ	TERNAT JAYLES	Sabine Mylène	
27	VIGNOLS	BESSON	Steven	
28	VOUTEZAC	REYNAUD	Jean Claude	

N°	EPCI/COMMUNES	Noms	Prénoms	Pouvoirs
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE :				
1	CONDAT sur GANA VEIX	GRELLET PRIOUX	Pascal Nelly	
2	ESPARTIGNAC	TRASSOUDAINE	Alain	
3	EYBURIE	SERRE	Jean-Marie	
4	MEILHARDS	MAZERBOURGH	Yves	
5	PERPEZAC LE NOIR	HERCOUET	Hélène	
6	UZERCHE	BUISSON	Jean-François	
7	VIGEOIS	BESSE	André	

N°	EPCI/COMMUNES	Noms	Prénoms	Pouvoirs
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUBERSAC-POMPADOUR :				
1	TROCHE	LACHAUD FEYDEL	Guy Jacques	

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE TULLE-AGGLO

1	CHAMBOULIVE	COULOUMY	Pierre	
---	-------------	----------	--------	--

N°	EPCI/COMMUNES	Noms	Prénoms	Pouvoirs
COMMUNES INDIVIDUELLES :				
1	CHAMBOULIVE	MECHAUSSIE	Serge	
2	PIERREFITTE	LEFORT	Damien	

Absents excusés :

N°	EPCI/COMMUNES	Noms	Prénoms	Pouvoirs
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE :				
1	ALLASSAC	BOULOUX	Christophe	
2	AYEN	DELORD	Lionel	
3	CHABRIGNAC	CHARBONNIAUD	Christophe	
4	ESTIVALS	JARROSSON	Christophe	
5	ESTIVAUX	FAYAC	Noël	
6	LASCAUX	DAUPHIN	Alain	
7	LISSAC SUR COUZE	DASCHIER	Didier	
8	LOUIGNAC	POZZA	Marie-José	
9	MANSAC	GOUDOUR	Sonia	
10	OBJAT	DONZEAU	Michel	
11	ROSIERS DE JUILLAC	GUINET	Bruno	
12	SADROC	RISACHER	Gérard	
13	SAINT BONNET LA RIVIERE	GALAUD	Jean-Marie	
14	SAINT BONNET L'ENFANTIER	TEIXEIRA	Valérie	
15	SAINT CERNIN DE LARCHE	PERRIER	Valérie	
16	SAINT CYPRIEN	POLONI	Christophe	
17	SAINT ROBERT	LUCON	Jean-Pierre	
18	SAINT VIANCE	FERREIRA DE OLIVEIRA	Paulo	
19	VARS SUR ROSEIX	TEXIER	Guy	
20	YSSANDON	DUCHOWICZ	Carine	

N°	EPCI/COMMUNES	Noms	Prénoms	Pouvoirs
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE :				
1	LAMONGERIE	MAGRIT	Xavier	
2	MASSERET	ROUCHON	Sébastien	
3	ORGNAC	LOUBRIAT	Milena	
4	SAINT YBARD	GERBE	Laurence	
5	SALON LA TOUR	ROBERT	Nathalie	

N°	EPCI/COMMUNES	Noms	Prénoms	Pouvoirs
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUBERSAC-POMPADOUR :				
1	BEYSSAC	DUPUY	Muriel	
2	CONCEZE	LAPEYRIE	Cécile	
3	SAINT MARTIN SEPERT	BOSELUT	Sabine	
4	SAINT PARDOUX CORBIER	LARRIEU	Hélène	
5	SAINT SORNIN LAVOLPS	LASCAUX	Éric	

N°	EPCI/COMMUNES	Noms	Prénoms	Pouvoirs
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE TULLE-AGGLO				
1	PIERREFITTE	CUEILLE	Annie	

COMMUNES INDIVIDUELLES :

N°	EPCI/COMMUNES	Noms	Prénoms	Pouvoirs
1	ORGNAC/VEZERE	MALEYRIE	Dominique	
2	JUGEALS-NAZARETH	DA COSTAT	Henrique	

Daniel FREYGEFOND, Président du SIAV souhaite la bienvenue aux membres du comité syndical.

Il débute la séance par la désignation d'un secrétaire de séance.

Désignation du secrétaire de séance : M. Hervé BRUCY, délégué SIAV CABB, maire de Noailles est nommé secrétaire de séance.

I. Présentation des projets suivis par des groupes de travail :

1. Projet « Maison de l'Eau » étude de faisabilité :

D. Freygefond explicite le projet de la maison de l'eau à Garavet. Une étude de faisabilité a été confiée au bureau d'étude DEJANTE. Les besoins et souhaits de la structure ont été identifiés. Le dernier point à valider concerne le rez de chaussée (RDC) du bâtiment qui est constituée d'une partie sanitaire et d'une partie ouverte. Cette partie est rétrocédée au SIAV et cela a été confirmé par Ch. BOULOUX, - délégué CABB commune d'Allasac, lors de la réunion de bureau le 26 novembre 2024.

Une réponse écrite sera faite par la mairie d'Allasac.

À la suite de la dernière présentation de l'étude, Le SIAV a demandé des précisions :

- Inversement de la porte vers l'extérieur : possibilité de le modifier lors de la maîtrise d'œuvre.
- Différenciation financière du RDC et 1er étage : la plus-value d'aménagement du RDC est de 67 340 € HT
- La partie communale : pas encore chiffrée car elle est sous maîtrise d'ouvrage d'Allasac et il n'y a pas de contrat

2. Projet de modification des statuts et rationalisation des budgets :

D. FREYGEFOND rappelle que cette procédure est nécessaire pour le SIAV, afin d'être opérationnelle pour assurer l'activité sur les berges, (conventionnements possibles).

Le groupe de travail s'est réuni en plusieurs sessions, le projet de modification a été soumis au service de la sous-Préfecture, et amendé des observations faites.

Une nouvelle modification portant sur la représentativité et le mode de financement sera proposée en 2026 pour une application directe par la nouvelle mandature.

Une rencontre avec les 4 DGS (CABB, Tulle AGGLO, CCPU, CPLP) est prévue en janvier.

Pas d'observation particulière de la part des membres présents.

D. FREYGEFOND : « Dès le retour des observations par les Services de légalité, cette proposition, ainsi que l'extension du périmètre du SIAV - création de la nouvelle commune des Trois Saints - sera à l'ordre du jour du prochain comité syndical. »

J. PONCHARAL, élu CABB -BRIVE- demande une synthèse de ce projet, qui fait suite aux remarques des Services de légalité. Un document sera joint à ce PV.

J.L MICHEL se réjouit du fait que les Trois Saints qui se réunissent en une commune sont déjà membres du SIAV.

La rationalisation budgétaire est engagée avec les services de la SGC de BRIVE – rappel de la délibération n°2024_12 en juin 2024 « intégration des budgets annexes au budget principal »

II. Délibération n° 2024 14 : Approbation comité syndical du 20 juin 2024.

Les membres délibèrent favorablement à l'unanimité.

III. Délibération n° 2024 15 : adhésion à la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire, volet prévoyance.

Chantal Valade présente la mise en place d'une prise en charge de la prévoyance par le SIAV pour les agents qui a été soumis à la consultation du CST (Comité Social Territorial) du CDG 19.

Il s'agit de l'adhésion à la convention de participation dans le cadre de la protection sociale complémentaire, domaine de la prévoyance, portée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze, de choisir la procédure et de fixer la participation employeur.

Le SIAV a fait le choix :

- De la formule de base
- D'une participation de 20€ par agent.

Les conventions souscrites sont d'une durée de 6 ans.

La participation employeur peut être revue après consultation du C.S.T;

L'adhésion de l'agent n'est pas obligatoire.

Lecture est faite de l'avis du CST (Comité Social Territorial) du CDG 19 :

- Avis positif à l'unanimité pour les représentants élus
- Avis négatif à la majorité par les représentants du personnel pour le choix de couverture et montant de participation.

Les agents sont invités à une réunion d'information ce vendredi 6 décembre 2024.

R. DANIEL élu CABB – Turenne - s'interroge sur le fait d'accepter une délibération qui ne serait pas utilisée par les agents.

Chantal Valade rappelle effectivement qu'il n'y a pas d'obligations d'adhérer mais que ce sont les représentant du personnel dans le cadre du CST qui n'ont pas émis un avis favorable et non les agents du SIAV.

G. BAGNOL élu CABB - Jugeals-Nazareth -, explique « qu'ils ont fait les mêmes choix (20€) pour sa commune, la problématique étant le montant de la participation qui a un impact sur la participation demandée aux agents et aux collectivités, alors que les contrats labellisés étaient moins onéreux.

A. PERSEC, élu CABB – Saint Cyr la Roche - demande quelle est la conséquence si on ne vote pas. Il est gêné d'approuver une proposition qui a été refusée par la majorité des représentants personnel du CST.

« Si la délibération n'est pas prise, cela va impacter l'offre faite aux agents ».

R. DANIEL demande quelle est la formule ? La formule de base,

Et selon la formule choisie le coût à la charge de l'agent est forcément impacté.

Le Président propose de délibérer, la majorité des membres accepte, 4 abstentions)

(M. Remi Daniel, (titulaire CABB/TURENNE - M. Alain Persec, Mme Nelly Prioux, titulaire CCPU/Condat sur Ganaveix, M. Pascal Grellet suppléant CCPU/Condat sur Ganaveix)

Les membres délibèrent favorablement dont 3 abstentions retenues selon quorum (1 titulaire et 1 suppléant pour une même commune).

IV. INFORMATIONS_GEMAPI 2024

M. ROUX, technicien présente la situation des travaux :

- Travaux atterrissages du pont de la Bouvie à Brive par l'entreprise SANCIER non réalisés cette année, la consultation s'annule car les niveaux d'eau sont trop élevés et il s'agissait déjà d'un report des travaux de 2023. Une consultation sera refaite au printemps 2025.
- Gorges Vigeois-Estivaux : suite du 1er passage est finalisé les 3 et 4 décembre en collaboration avec SIAV/CRCK/entreprise FORET. Le premier passage a été effectué juste avant la compétition. Ces travaux bénéficient d'une participation financière exceptionnelle du FFCK.
- Entretien des berges sur territoire SIAV : Travaux Vézère en cours à ce jour traitée jusqu'à Saint-Viance – les travaux sur la Roanne consécutives à la tornade de 2023 et à la crue d'octobre 2024 sont en cours de réalisation.
- Une demande de la mairie de Brive pour des travaux sur le golf de Planchetorte endommagé par la dernière tornade a été faite pour l'enlèvement d'arbres et pour la mise en sécurité du site, à proximité du ruisseau de Planchetorte.

D.FREYGEFOND décrit sa visite sur la Roanne, les dégâts provoqués par la déstabilisation des souches, l'érosion des berges, les agriculteurs privés d'accès à leur pré qui ont dû faire appel à des entreprises extérieures.

Il précise que vu l'ampleur, on prend conscience des dégâts qui peuvent arriver demain chez tous les adhérents du SIAV, il précise que ces dégâts n'ont pas impactés d'habitations.

Il est donc important de faire de la prévention et d'expliquer aux riverains que des travaux sont à faire en amont et de travailler ensemble.

J.PONCHARAL suggère que les expertises pourraient être faites avec l'aide du CNPF (Centre National de la Propriété Forestière) M.ROUX indique que les parcelles concernées sont des prairies privées, ce qui est représentatif du territoire du SIAV.

R. DANIEL indique qu'il est propriétaire d'une parcelle en bord de la Tourmente mais qu'il ignore ce qu'il doit faire, comme 97 % des autres riverains dans la même situation que lui, suppose-t-il, et il suggère qu'une sensibilisation vers les riverains pourrait être pertinente.

M. ROUX indique qu'un programme d'animations abordant ces questions est en cours de conception et que le SIAV a contacté le CNFPT pour mettre en place des formations auprès des agents des collectivités, qui sont les premiers contactés par les habitants.

P. CHANOURDIE demande s'il est possible d'avoir un document synthétique sur les droits et obligations. Un dépliant sera joint à ce P.V.

J.L. MICHEL rappelle que la majeure partie du territoire est privé et il y a une différence entre les cours d'eau de première ou deuxième catégorie.

V. PPGC programme Pluriannuel de Gestion Coordonnée

D.FREYGEFOND explique que la construction du PPGC Programme Pluriannuel de Gestion Coordonnée arrive à son terme. Ce programme fait partie des travaux de l'Entente, M. ROUX, précise que la dernière étape est l'identification et la hiérarchisation des actions.

Le COPIL annoncé le jeudi 5 décembre à Uzerche a été reporté en janvier 2025 (cause : nombreux membres absents, mouvement social,). Ce COPIL a pour but la présentation des fiches « actions ».

VI. DIG BASSIN VEZERE CORREZE DIG BASSIN VEZERE CORREZE 2025_2030

Dans le cadre de la réalisation du PPGC portant sur les bassins Vézère/Corrèze, une demande d'arrêté de D.I.G. (Déclaration d'intérêt Général) de 5 ans est à soumettre aux services de la Préfecture.

Bien que dans certains départements des arrêtés de D.I.G. sont délivrés pour une période de 10 ans, une durée de 5 ans est la plus appropriée pour se calquer aux programmes d'actions définis par l'agence de l'eau, le département, etc. (PDGE, SDAGE, etc.)

La convention de l'Entente article 3.5 stipule :

« La structure pilote désignée exercent entre autres fonctions :

La rédaction du dossier réglementaire, les démarches pour son instruction, jusqu'à sa validation par arrêté préfectoral. »

Ainsi, la délibération prévue à l'ordre du jour n'est pas nécessaire.

VII. Délibération n°2024 10 : Demande de renouvellement de Déclaration d'Intérêt Général arrêté préfectoral n°19-2020-00074

Au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement du plan pluriannuel de gestion des milieux aquatiques sur le territoire du SIAV suite à l'arrêté préfectoral n°19-2020-00074, qui prend fin en juillet 2025.

Ce renouvellement fait suite à l'arrêté préfectoral cité ci-dessus,

Rappel : la D.I.G. est l'autorisation pour le SIAV qui lui permet d'intervenir sur les parcelles privées dans le cadre de la substitution des obligations d'entretien des cours d'eau par les riverains.

Le Président propose la demande de renouvellement de l'arrêté préfectoral portant Déclaration d'Intérêt Général en cours dans le cadre de l'article 4 pour une période de 5 ans.

Il demande aux membres du comité syndical de :

- L'autoriser à exécuter et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Les membres délibèrent favorablement à l'unanimité.

Pour information, M. ROUX précise que l'entretien prévu en 2024 sur les rivières, Loyre et Lône sont reconduites en 2025.

VIII. Délibération n°2024_11 : Programme prévisionnel des actions GEMAPI 2025.

Le Président propose les missions 2025 de la GEMAPI ;

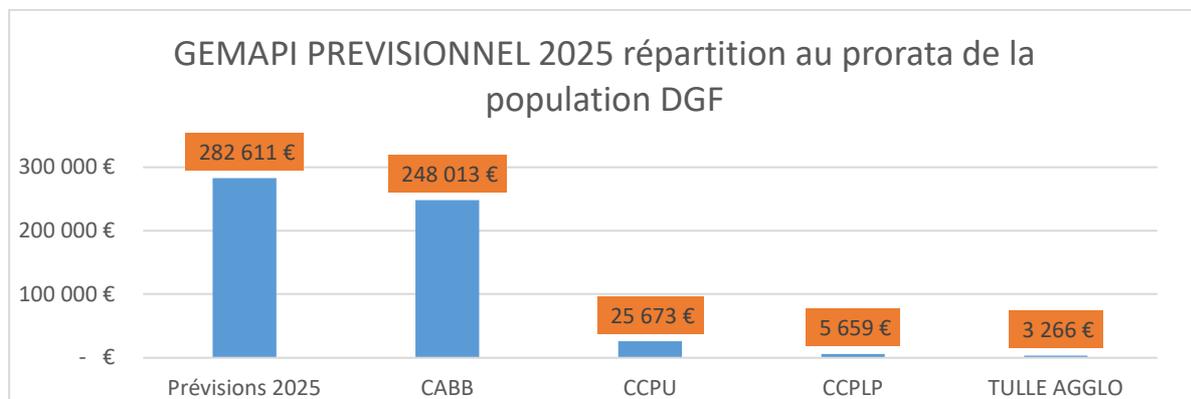
Celles-ci comprennent : Gestion, ingénierie, animation, relevé d'informations étiage, interventions agents en régie, prestation d'entreprises et le remboursement de l'emprunt dédié à l'acquisition du tracteur...) dans le cadre de la Déclaration d'intérêt général en 2020 pour une durée de 5 ans.

1 TYPES INTERVENTIONS ET TRAVAUX REGIE :

- EVB1 (Entretien de la Végétation de berge sur les cours d'eau)
- EVB2 (Entretien végétation de berge sur les grands axes)
- EVB3 (Entretien végétation de berge) : suivi du territoire
- Scarification et atterrissement et murs (Brive)
- 3 passes à poisson : 12 passages
- Etude transversale
- Suivi étiage et bancarisation de mai à décembre
- Suivi thermie et bancarisation des données
- Pêches électriques de sauvegarde avec FDAAPPMA et MEP 19

2 TRAVAUX D'ENTRETIEN PAR ENTREPRISES EN FONCTIONNEMENT

- Travaux Corrèze urbaine (murs de berges et atterrissements) en fonctionnement
- Entretien des murs de berges de Larche
- Elagage arbres ripisylve du RIEUX TORD parcelle de la commune de St Pantaléon de Larche



La participation financière des EPCI, après déduction des aides allouées par les potentiels financeurs selon les types de mission sera établie au prorata du nombre d'habitants des 4 EPCI membres.

Il est proposé au comité syndical de valider ce programme prévisionnel, et d'autoriser le Président à solliciter toutes aides ou subventions pouvant être allouées et à signer les devis concernant les travaux d'entretien réalisés par entreprises comptabilisés en section fonctionnement. »

Les membres délibèrent favorablement à l'unanimité.

M. Daniel Freygefond précise que les prévisions 2025 sont augmentées par rapport à 2024 de 7000 € ce qui lui semble raisonnable.

IX. Délibération n° 2024_12 : Autorisation signature convention Constitution d'une Entente CCOM MIDI CORREZIEN/SMDMCA

« Le Président propose de délibérer pour la conclusion d'une convention d'Entente entre le SIAV, La Communauté d'Agglomération de Brive, la Communauté de Communes Midi Corrèzien, le Syndicat Mixte Dordogne Moyenne et Cère Aval pour l'organisation de la compétence GEMAPI sur les bassins de la Mémoire, et des petits affluents rive droite de la Dordogne Corrèzienne.

Il s'agit de structurer leur action à l'échelle du bassin versant Tourmente Sourdoire, Palsou Mémoire (TSPM) et petits affluents rive droite de la Dordogne et de proposer un mode de gouvernance efficace et opérationnel pour mettre en place les plans de gestion des milieux aquatiques.

Les superficies des intercommunalités concernées par le bassin versant TSPM et petits affluents rive droite de la Dordogne (399,2km²) sont détaillées ci-dessous :

-SIAV/CABB : 26,8 km² soient **6,7%**

-CCMC : 249,2km² soient **62,4%**

-SMDMCA : 123,2 km² soient **30.9 %**

Le président soumet au vote cette proposition et demande l'autorisation de signer les documents y afférents.

Les membres délibèrent favorablement à l'unanimité.

Le projet de convention est en cours et le choix sur la structure porteuse n'est pas encore décidée.

Des membres de conférence doivent être nommés pour participer aux réunions de l'Entente. Il est rappelé, la délibération 2020_12 « élection membres de la conférence lie aux conventions avec les structures GEMAPI », adoptée par le SIAV.

Rappel des membres des Ententes/SIAV :

- 2 titulaires : Daniel FREYGEFOND, Jean PONCHARAL
- 2 suppléants : Alain RIGOUX, Rémy DANIEL

D.REMY, élu CABB – Turenne, dit qu'il est concerné ainsi que Jugeals-Nazareth, par une problématique d'érosion de berge impactant une voirie communale et que s'il faut attendre deux ans pour réaliser le programme, il se demande :

- A qui la commune doit s'adresser ?

- Qui prend en charge financièrement la réalisation des travaux si les travaux sont réalisés avant la mise en place du PPG.

M.ROUX indique que ça dépend, le SIAV a une station étiage sur la Tourmente, une intervention a été effectuée il y a une quinzaine d'années, mais s'il y a des travaux urgents, le SIAV peut intervenir, sinon, il faut attendre la fin de la rédaction du PPG de l'Entente TSPM.

G.BAGNOL élu CABB - Jugeals-Nazareth indique que le chemin communal qui mène au lac et sur les berges de la Tourmente sont à surveiller.

J.L MICHEL, élu CABB – SEGONZAC - précise qu'il ne lui semble pas que la CABB le prenne en charge car ce n'est pas une voirie communautaire.

J. PONCHARAL, élu CABB – Brive - propose de créer quelque chose de multi communal au crédit de l'agglo comme pour l'entretien.

M.ROUX rappelle que les communes peuvent demander au SIAV de venir faire un premier état des lieux et qu'une solution de travaux en interne avec les communes sera privilégiée pour limiter les coûts.

X. Appel à Projets Nature et Transitions restauration de 4 mares commune de charrier-Ferrière

Coraline BREIL rappelle le projet de restauration des mares sur la commune de Charrier-Ferrière (cf.délibération n°2023_09 donnant l'autorisation au Président de porter ce projet). Une partie des financements avaient été identifiés avec la région Nouvelle-Aquitaine et les Fonds Verts.

Une réunion « terrain » a eu lieu mercredi 13 novembre, pour finaliser le projet, avec la présence d'une salariée de Vinci Autoroutes, marraine du projet. La contribution financière de la Fondation étant attribuée dans le cadre d'un parrainage/marrainage pour accompagner les actions menées (inauguration, actions d'animation, de communication, chantier participatif).

Une convention a été présentée à D. FREYGEFOND et C. BREIL, et signée le mardi 3 décembre en présence de la marraine, Stéphanie VERDIER, qui a déjà visité le site, et souhaite accompagner le SIAV avec par exemple la mise en place d'un chantier participatif avec les salariés volontaires de Vinci Autoroutes.

1. Délibération n°2024_13 Aménagement de 4 mares commune de Charrier Ferrière

Le Président présente le projet : 24 431€ TTC
 Subvention publiques prévisionnelles : 13 499€
 FCTVA prévisionnel : 2 697€
 Participation Fondation Vinci 8 193€ maximum.

Organismes/partenaires financiers	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	7 990€		16 441€	
	Montants éligibles	Subventions	Montants éligibles	Subventions
NOUVELLE AQUITAINE	7 311€	4 387€	9 825 €	5 895€
FONDS VERTS	7 990€	1 185€	13 701€	2 032€
Subventions publiques		5 571€		7 927€
FCTVA			16 441€	2 697€
Autofinancement 4 EPCI		2 419€		2 110 €

Il demande aux membres l'autorisation de :

- Mener à termes ce projet, solliciter les partenaires financiers, et signer tous documents afférents à ce projet.

Les membres délibèrent favorablement à l'unanimité.

XI. **Projet EDUC'EAU :**

Rappel du projet et situation

Le SIAV, en partenariat avec les EPCI ayant la compétence GEMAPI sur les bassins de la Vézère amont et de la Corrèze propose de développer des outils et actions d'éducation à l'eau et aux milieux aquatiques adaptés aux enjeux du territoire et à destination de différents publics (élus, usagers, cadre scolaire, grand public...).

Le programme d'animations scolaires Vézère/Corrèze : Ce projet a concerné 49 classes et plus de 1 000 élèves. Une carte interactive et la synthèse du projet sont en ligne sur le site internet du SIAV et plusieurs articles dans la presse liés à ce projet sont parus.

La création d'outils pédagogiques itinérants dédiés aux bassins Vézère amont-Corrèze et l'organisation d'un programme d'éducation lié aux milieux aquatiques. Premiers tournages avec ébauches et montages, stands et jeux de société

Ce projet est financé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, l'Etat, et les 4 EPCIFP.

Coraline BREIL présente l'avancée du projet EDUC EAU.

2. **EDUCEAU projet d'animation Vézère/Corrèze** : cf. synthèse animation

49 classes de CM2 à la classe de 5^{ème} ont pu découvrir les usages et qualité de l'eau.

La synthèse des analyses et interprétations élaborées par les classes a été conçue en partenariat avec les écoles via la ligue de l'enseignement, la MEP 19 (prestataire du projet SIAV), les EPCI de l'Entente dont le SIAV.

3. **EDUCEAU les Outils pédagogiques** Coraline BREIL présente l'avancée.

Le jeu de société a été testé par le SIAV et des membres volontaires du bureau.

J. PONCHARAL précise son retour d'expérience avec la demande d'une simplification et d'accentuer des actions plus concrètes pour les joueurs.

Les motions designs et les vidéos reportages portant sur les enjeux sur « notre » bassin versant Vézère amont/Corrèze sont très bien avancés, avec des versions de travail abouties.

Les stands également sont en cours de conception, le fond et l'idée générale ont été validés.

Afin de réceptionner (fin mars) et de promouvoir ces outils, qui symbolisent aussi le premier projet de l'Entente, il serait pertinent de les inaugurer autour du 22 mars 2025, journée mondiale de l'eau.

XII. **LES ATELIERS**

1. **Fresque de l'Eau**

Ce sont 24 ateliers qui ont été conduits, et ont sensibilisés 134 personnes. La première session sera terminée d'ici mi-décembre, une deuxième aura lieu pour regrouper les communes qui n'avait pas suffisamment de public. M. Grellet (Condat-sur-Ganaveix), dernière commune qui a reçu la Fresque de l'eau, commente en approuvant l'apport de connaissances et son appréciation pour le côté ludique qui a beaucoup plu à la commune.

2. **Animation**

Le SIAV a participé à des manifestations nationales, dont :

- La semaine du développement durable avec des animations au parc des Perrières à Brive pour les centres socioculturels de Brive le 18 septembre
- Un ciné-débat autour du documentaire « la rivière » organisé par le Campus végétal du pays de Brive au cinéma le REX le 10 octobre.
- La fête de la science organisée par récréa sciences au centre socioculturel Jacques Cartier le 16 octobre dernier.

XIII. Natura 2000

Un COPIL a eu lieu le 10 octobre 2024 à Saint Pantaléon de Larche, cf. compte-rendu joint.

1ere année 2022/2023

- Ré-instruction dossier par le FEADER Nouvelle Aquitaine
- Acompte versé.

2ème année 2023/2024

- Demande de paiement de subvention pour la 2ème année.
- Clôture de la programmation 2022 à 2024 par avenant à la convention au 31 décembre 2024. La demande de paiement de cette partie de subvention a été déposée.

3ème année 2024/2025

- Dépôt d'une nouvelle demande de subvention pour la mission du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025.

Le SIAV est structure porteuse jusqu'en mars 2025. Un appel à candidature, sera lancé, un COPIL aura lieu au printemps.

La séance a été levée à 20h20.